

Québec, vendredi 15 janvier 1982

## Trudeau au Mexique Une visite qui profite au Canada

MEXICO (d'après AFP) — Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, et le président du Mexique, M. Jose Lopez Portillo, se sont de nouveau réunis, hier matin, à Mexico.

Dans le cadre de cette visite, un accord a été signé, hier, entre la firme canadienne Mitel Corporation et l'entreprise gouvernementale mexicaine Telefonos de Mexico. La firme canadienne fabriquera au Mexique, avec un investissement initial de 373 millions de pesos (\$13,810,000), des systèmes électroniques destinés aux standards téléphoniques. Une société conjointe, Mitel de Mexico, commencera la production à Guadalajara en avril.

Telefonos de Mexico se chargera de la commercialisation des équipements fabriqués. Le capital de la nouvelle société sera de 235 millions de pesos (\$8,700,000). Tel que le prévoit la loi mexicaine, 51 pour 100 de ce capital sera apporté par le Mexique et le reste par la Mitel Corporation.

### D'autres sujets de discussion

Entre MM. Trudeau et Portillo, il a aussi été question du Salvador,

un sujet qui divise profondément les deux chefs d'Etat.

Alors que le Canada soutient le processus électoral suggéré par la junte salvadorienne, le Mexique estime qu'une élection de laquelle seraient exclues les forces politiques de gauche, ne serait que de la frime.

Il a en outre été question des touristes canadiens au Mexique qui doivent souvent subir des tracasseries administratives et des pertes de temps lorsque se présentent des problèmes avec les passeports, ou lors de mise en accusation.

Le premier ministre a aussi subtilement fait mention des avantages techniques du réacteur CANDU sans pour autant susciter l'intérêt des Mexicains. Ils se sont bornés à dire qu'ils recevraient l'appel d'offre du Canada au même titre que celle des autres pays et que le choix du réacteur se ferait au mois d'août.

Les fonctionnaires mexicains et canadiens ont de part et d'autre rappelé l'avantage de rétablir un lien aérien entre les deux pays. Il n'y a plus de lien direct depuis l'abandon de cette franchise par CP Air.



Le premier ministre Trudeau et le président mexicain Jose Lopez Portillo ont eu hier une deuxième rencontre qui a duré près de une heure. M. Trudeau en est aujourd'hui à sa troisième et dernière journée de visite au Mexique.

## Les Indiens s'expliquent à la cour en G.-B.

LONDRES (d'après PC) — Les procureurs des Indiens de l'Alberta ont entrepris hier, d'expliquer devant un tribunal constitué de trois juges de la cour d'appel pourquoi la Grande-Bretagne est toujours responsable des Indiens du Canada, en vertu d'anciens traités, une opinion qui n'est toutefois pas partagée par le gouvernement britannique.

Devant l'insistance des Indiens pour que leurs droits soient enchâssés dans la nouvelle constitution canadienne, le gouvernement britannique a constamment soutenu qu'il n'avait aucune obligation envers les Indiens et qu'il ne pouvait intervenir qu'à la demande expresse et avec le consentement des autorités canadiennes.

Le gouvernement de Londres soutient que quelles que soient les responsabilités que la G.-B. ait pu contracter dans le passé envers les Indiens du Canada par suite de traités historiques, ces responsabilités ont été transférées au gouvernement canadien quand le Canada a accédé à l'indépendance, en 1931, avec le statut de Westminster.

Contestant cette opinion, l'avocat Louis Blom-Cooper a soutenu devant les trois savants juges de la cour

d'appel qu'il est possible que la compétence législative en ce qui a trait aux Indiens ait été transférée au Parlement canadien, mais la responsabilité pour les traités n'a jamais quant à elle, été transférée.

### Argument original

Me Blom-Cooper a eu recours à l'argument original voulant que puisque ce sont les provinces et non le fédéral qui jouissent de la propriété des terres cédées par les Indiens au moyen de traités, ce sont les provinces et non pas le gouvernement fédéral qui administreraient les responsabilités de la Couronne. Or, puisque les provinces ne sont pas indépendantes, la responsabilité ultime pour les droits des Indiens incombe donc en dernier ressort à la Couronne britannique.

Me Blom-Cooper poursuivra son argumentation aujourd'hui.

Dès le début de l'audience d'hier, l'avocat représentant la Fédération des Indiens de la Saskatchewan a fait savoir à la cour que son groupe entendait présenter sa propre cause et qu'il ne voulait pas s'associer à la cause albertaine.

Des avocats canadiens représentent le gouvernement d'Ottawa dans cette cause.

## Les Franco-Ontariens sont les seuls à appuyer le droit de veto du Québec

OTTAWA (D'après PC) — Débutée dans sa première tentative d'appuyer le Québec qui maintient son droit de veto à l'accord constitutionnel, l'Association des Canadiens français de l'Ontario a décidé de continuer la lutte en solitaire afin de faire annuler cet accord.

L'association se prépare à porter en appel une décision, rendue par la cour d'appel du Québec le 5 janvier, qui lui a refusé la permission d'appuyer formellement la cause du gouvernement québécois avec ses propres arguments légaux.

Elle a également expédié un représentant à Londres avec mission de faire pression auprès des hommes politiques britanniques. Ce geste n'a pas plu à certains membres de l'association.

Le détail le plus frappant est toutefois que ce groupe tient son bout seul, parmi les neuf associations provinciales représentant le million de francophones hors Québec.

Tout en exprimant leur sympathie, des groupements comme la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick et la Société franco-manitobaine, sont demeurés à l'écart.

Mme Gilberte Proteau, présidente

de l'association manitobaine, a expliqué que son groupe demeurait hors de la mêlée, parce que toute la question du veto était strictement un problème légal qui n'a rien à voir en aucune façon ou en aucun moment avec les droits des minorités.

Elle comprend tout de même que l'association ontarienne puisse pour sa part espérer que le Québec pourrait utiliser son droit de veto comme levier pour la reconnaissance des droits des francophones de l'Ontario.

**Acadiens sans Québec**  
 Mais, a-t-elle maintenu, cet espoir est peu fondé. Quand, en avril dernier, le Québec a accepté de céder son droit de veto s'il pouvait ne pas être contraint par de futures amendements constitutionnels tout en recevant une compensation financière, cette province n'a nullement fait mention de la reconnaissance de plus de droits pour les francophones.

Mme Proteau a ajouté que les seules personnes pouvant négocier plus de droits pour les Manitobains de langue française étaient les Franco-Manitobains eux-mêmes avec le gou-

vernement du Manitoba.

M. Aurèle Thériault, directeur général de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, s'est dit d'accord avec cette position. Au cours des 10 dernières années, les Acadiens ont fait des progrès considérables sans l'aide du gouvernement québécois, qui n'a nullement défendu les intérêts des Acadiens et dont les Acadiens n'attendaient d'ailleurs pas l'intervention.

M. Thériault a déclaré qu'il était regrettable que l'accord constitutionnel n'ait pas le Québec comme signataire et qu'il ne reconnaissait pas officiellement les deux peuples fondateurs. Il a en plus exprimé sa sympathie envers l'association ontarienne, rappelant que les 500,000 francophones de cette province n'avaient absolument rien obtenu avec l'accord.

Il y a eu, cependant, certains gains nettement en faveur des Acadiens, a-t-il ajouté, car certains éléments de la loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick ont été inclus dans la constitution. Et les Acadiens ne vont pas tenter, pour cette raison,

de faire obstacle à l'accord.

### Demands ontariennes

Pour M. Paul de Broeck, relationniste de l'association ontarienne, le recours en appel est simplement l'aboutissement naturel des années de lutte de l'association.

L'argument de l'Ontario dans sa lutte au sujet du droit de veto est le suivant: le Québec, est le berceau du Canada français et, en tant que tel, il s'agit d'une province qui doit être située à un niveau différent des autres provinces.

M. de Broeck a admis que les membres de l'association n'étaient pas tous d'accord sur l'envoi d'un émissaire à Londres, mais a-t-il ajouté, il ne s'agit de rien de très grave.

M. Jean-Robert Gauthier, député libéral d'Ottawa-Vanier, qui a quitté les rangs de son parti pour appuyer l'association, déclarait récemment que les \$3,000 alloués pour ce voyage auraient pu être mieux dépensés ici.

De même, certains membres du bureau de direction du groupement se sont plaints que le voyage avait été organisé sans leur approbation.



### Après les roses, les épines

Les Mexicains ont lancé des roses à M. Trudeau mercredi. Pendant ce temps, à Calgary, un propriétaire de magasin de farces et attrapes a lancé sur le marché une poupée vaudou à l'effigie du premier ministre. La trouvaille se vend comme des petits pains, semble-t-il, à \$7,95 pièce, aiguilles non comprises.

## MacGuigan songe à un sommet sur la coopération

(D'après PC) — En visite officielle au Venezuela, le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, a discuté avec son homologue, M. Alberto Zambrano, de la possibilité de tenir une autre conférence au sommet semblable à celle de Nassau (Bahamas) en juillet dernier.

Cette conférence qui réunissait des participants du Mexique, du Venezuela, des États-Unis et du Canada avait pour but de mettre au point des programmes d'aide et de coopération en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

Par ailleurs, un sous-comité de la Chambre des communes se rendra en Amérique centrale et dans les Antilles pour faire des "études de cas". Par exemple, l'aide d'Ottawa à Haïti a-t-elle porté fruit? La question des droits de la personne sera soulevée dans plusieurs pays visités, comme à Trinidad, en Jamaïque, à Costa Rica, au Nicaragua et à Cuba. Le comité tentera aussi de vérifier sur place les affirmations américaines voulant que la subversion soviéto-cubaine provoque du mécontentement dans la région.

**LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC**

Les 10 et 17 janvier

**VISITE**

du Séminaire pour les futurs élèves du Secondaire (année scolaire 82-83) et leurs parents.

14 heures: Séance d'information.  
 15h-17h: VISITE DE LA MAISON

Stationnement: rue des Remparts, 2e grille.

**CORRECTION Avis aux consommateurs**

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans notre annonce UNIPRIX parue le mercredi 13 janvier, en page C-2 de ce quotidien.

On aurait dû lire:  
**ROYAL GEL de LALCO** 12<sup>99</sup>  
 24 ampoules (et non 2.99)

En vigueur du 13 au 23 janvier 1982  
 Limite de 3 par client avec coupon

**UNIPRIX**

**Plan de Recette à domicile pour perdre la graisse disgracieuse**

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe deux fois par jour et suivez le plan Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas le moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne, si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne semblent pas disparaître comme par magie — du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez la méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme la cellulite disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

**VENTE DE JANVIER**

Ne manquez pas les grosses économies sur les chaussures de la plus haute qualité au Canada, durant la vente Dack de janvier.

**Économisez jusqu'à 50%**

Pas d'échange ni de remboursement s.v.p.

**Dack**

Chausseur des Canadiens les mieux habillés

**GALERIES DES BOUTIQUES**  
 5, PLACE QUÉBEC  
 Téléphone 529-9242

**COMPLEXE BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC**  
 (Place Jacques-Cartier)

INTERSECTION ST-JOSEPH, DORCHESTER, DE LA COURONNE ET DU ROI

Un complexe immobilier de prestige érigé en plein centre de Québec, comprenant la Bibliothèque centrale et les Archives de la ville de Québec, un édifice à bureaux de 105,000 pieds carrés, des galeries commerciales de 60,000 pieds carrés et un stationnement intérieur de 555 places. Point de convergence des principales artères à grande circulation, des terminus d'autobus, à quelques minutes de la Colline Parlementaire et de Place Royale, à Québec, c'est l'endroit le plus complet.

**CHOISIR LE CENTRE-VILLE, C'EST ÊTRE DÉJÀ DANS L'AVENIR**

**COMMODITÉS:**

- Accès intérieur au Holiday Inn Centre-ville, au Mail Centre-Ville et à l'édifice de la C.U.Q.
- Stationnement: 555 places sous le complexe.
- Accès souterrain pour taxis et automobiles.
- Point de rayonnement du transport en commun de la région métropolitaine de Québec. Plus de 45,000 déplacements quotidiens.

Réservez dès maintenant! Il y a encore des espaces de choix, soit pour y ouvrir **VOTRE BOUTIQUE OU POUR Y INSTALLER VOTRE BUREAU D'AFFAIRES**

**Renseignements et location: 525-4763 et 525-4931**

Présentement **78%** des espaces sont loués

# Carambolage dû à la poudrerie sur la 20

par Lucien LATULIPPE

Une bonne partie de l'Est du Québec a été aux prises avec la poudrerie, hier, et il neigeait passablement dans le Bas-du-Fleuve et dans la Gaspésie, hier soir. Aucune tragédie n'était toutefois à déplorer en fin de soirée.

Un carambolage impliquant une dizaine de véhicules s'est produit, vers 10h30, sur la route 20 à la sortie de Pintendre par suite de la chaussée enneigée et de la visibilité réduite. Personne n'a subi de blessures graves mais les dommages sur certains

autos sont élevés.

Environ une heure plus tard, un autobus scolaire a heurté l'arrière d'un autobus de la CTCUQ sur la rue Provencher, à Cap-Rouge, et la police de Sainte-Foy mentionne que cinq élèves, ont subi des blessures mineures.

Plusieurs autres accidents ont été rapportés à la Sûreté du Québec qui ne mentionnait aucun blessé grave. Un camion aurait, entre autres, fait une embardée sur la route 20, à la sortie des Îles.

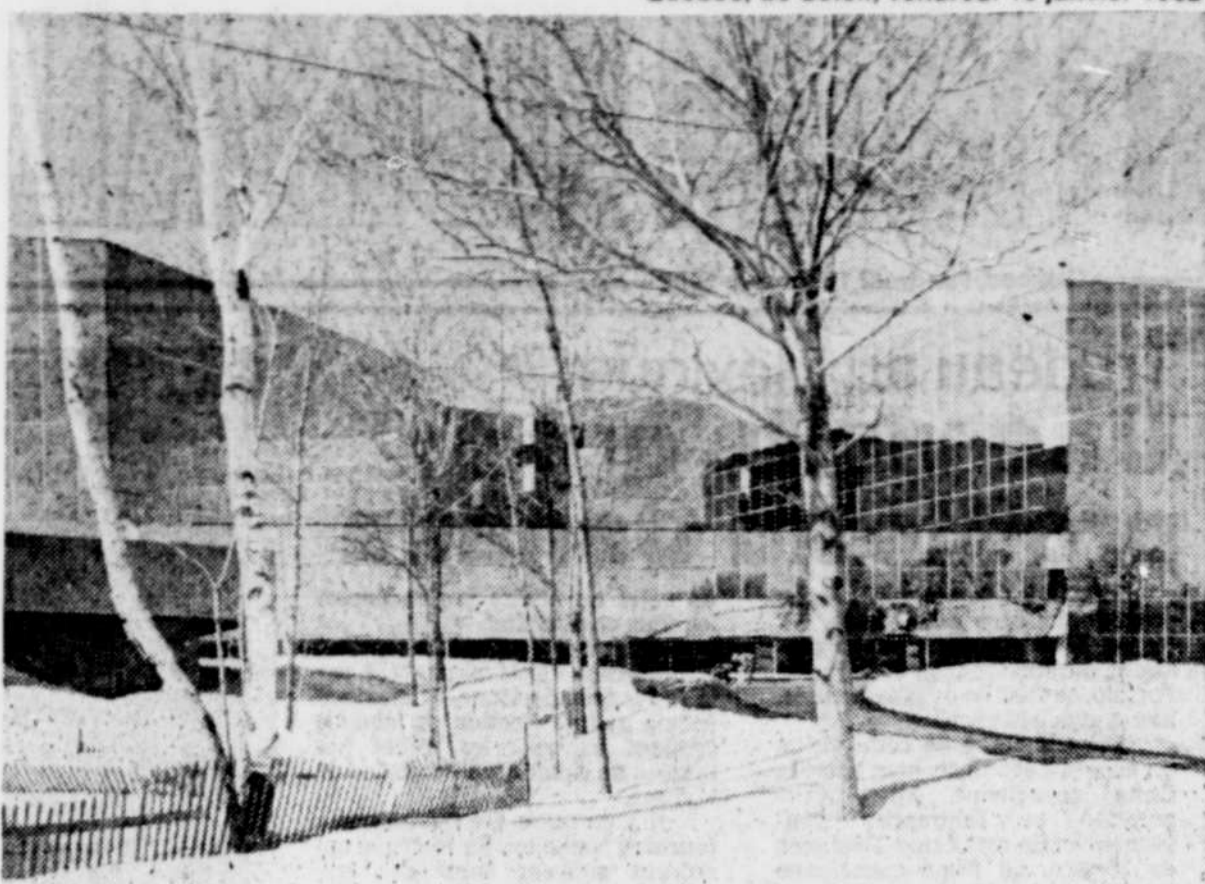
Dans la région de Québec, la précipitation a été de trois centimètres et l'on en prévoyait de cinq à sept jusqu'à cet après-midi. Les vents ont soufflé en moyenne à 25 km/h, avec rafales jusqu'à 40.

Il a neigé une bonne partie de la journée dans la Beauce. Mais la visibilité était bonne. En se dirigeant vers le Bas-du-Fleuve, hier soir, la neige augmentait et la visibilité était de passable à nulle.

Dans la région de Gaspé, il est tombé quelque 10 cm de neige, hier, et la bruine s'en est mêlée dans la soirée. Les vents sont demeurés légers, mais ils devraient prendre de la vigueur, aujourd'hui, pour atteindre jusqu'à 80 km/h.

La précipitation de neige a été faible sur la Côte-Nord, environ un cm dans la région de Hauteville-Baie-Comeau, mais l'on en prévoyait davantage aujourd'hui. Il en est de même à Sept-Îles.

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean a, par ailleurs, été épargnée ou presque. La précipitation était résumée à des traces de neige.



Le Soleil, Clément Thibault

L'édifice du ministère du Revenu, à Sainte-Foy, pourrait abriter deux ministères d'ici trois ans.

## Deux ministères seraient logés à l'édifice du Revenu

par Ghislaine RHEAULT

Le bel édifice doré du ministère du Revenu situé à Sainte-Foy, rue Marly, pourra accueillir d'ici trois ans un autre ministère au complet tout en continuant à loger le Revenu.

C'est l'indication fournie hier par le ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement, M. Alain Marcoux, à ses cadres supérieurs et leurs adjoints au cours d'une rencontre d'accueil pour souligner l'arrivée du nouveau sous-ministre, M. Jean-Yves Gagnon.

M. Marcoux illustrait ainsi son intention de faire passer le ministère du rôle de simple fournisseur remplissant des commandes pour ses clients, à celui de gestionnaire d'espace.

D'après une étude sur le point d'être terminée, a dit M. Marcoux, de 10 à 15,000 mètres carrés de surface pourraient être récupérés d'ici trois ans pour loger un autre ministère.

Des relocalisations de ce genre pourraient permettre d'économiser plusieurs millions, disait M. Marcoux. Elles seront rendues possibles par la diminution du nombre de fonctionnaires dans l'ensemble du gouvernement, nombre qui doit être réduit de 4 pour 100, puis de 2 pour 100 par année.

Actuellement, sur quelque 950,000 mètres carrés à Québec, le gouvernement est propriétaire d'environ la moitié des espaces utilisés.

## D'ici mars, la crise péquiste se résorberait

MONTREAL (d'après PC) — Le président du Parti québécois, M. René Lévesque, devrait sortir gagnant de la crise actuelle qui secoue son parti et les relations entre le gouvernement et le monde des affaires continueront de s'améliorer.

Telle est l'évaluation de la conjoncture politique présentée par la Direction générale des affaires publiques de la Chambre de commerce du Québec dans un document de deux pages intitulé "Québec 1982: perspective politique", ajouté en annexe au dossier distribué aux participants au colloque d'hier sur "L'action gouvernementale et l'entreprise en 1982".

"Dans l'éventualité où le premier ministre décide de demeurer à son poste (les indications actuelles nous portent à la croire), la crise politique actuelle devrait se résorber vers le début du mois de mars", prédisent les auteurs des perspectives.

La situation actuelle résulte de deux causes précises que la Chambre de commerce identifie: — la radicalisation des militants face à l'option souverainiste après "la cuisante et humiliante défaite du 5 novembre alors que les neuf autres provinces convenaient du règlement du dossier constitutionnel avec le gouvernement fédéral";

— l'organisation interne — "jamais n'avait-on vu un parti politique au Québec non seulement se fabriquer un programme aussi détaillé mais aussi s'attendre à ce que le gouvernement y soit lié à la lettre".

Pour empêcher une radicalisation du parti et ramener la partie association dans le programme officiel, M. Lévesque "menace de démissionner s'il ne reçoit pas un appui suffisant de la part de ses partisans. La menace est sérieuse et elle est prise comme telle".

L'évolution des événements depuis décembre s'est traduite par des "renversements et des changements de cap brusques", estiment les auteurs.

Après la victoire appréhendée du chef du parti sur les militants soi-disant radicaux, M. Lévesque effectuera un remaniement ministériel (comme il l'a d'ailleurs annoncé) et il en "profitera alors pour s'entourer de collègues qui lui vouent leur première loyauté sinon une loyauté exclusive".

Finalement, tous les ministres se lanceront dans une vaste offensive pour d'abord justifier les restrictions budgétaires et pour, dans un deuxième temps, lutter contre le chômage.

## L'économie doit s'appuyer sur la politique (Olson)

MONTREAL (d'après PC) — C'est pour porter au plan politique les questions de développement économique régional que le gouvernement fédéral a annoncé cette semaine une réorganisation administrative, qui notamment abolit le ministère de l'Expansion économique régionale pour confier le processus de prise de décision à un comité du cabinet.

"Nous avons restructuré au niveau le plus élevé, au plan politique. Toute initiative économique doit être appuyée politiquement afin d'être efficace", a dit, hier, le sénateur Bud Olson, ministre d'Etat au développement économique, au cours d'une allocution à la Chambre de commerce de la province de Québec à Montréal.

A titre d'exemple du fonctionnement de la nouvelle structure administrative en matière de développement économique régional au Québec, le sénateur Olson a déclaré que le gouvernement fédéral pourrait nommer un directeur de projet chargé plus spécialement de la bonne marche du gazoduc du Québec et des Maritimes, qui exigera un investissement de \$1,5 milliard au cours des cinq prochaines années.

M. Olson a par ailleurs rappelé les différentes interventions économiques fédérales au Québec, plus particulièrement afin de diversifier l'activité industrielle, qui, a-t-il dit, dépend beaucoup trop de secteurs mous comme le textile, le vêtement et la chaussure.

"Le Québec a besoin d'un plus grand nombre d'industries dans le secteur de la technologie de pointe. Il devra accroître la productivité d'industries comme les pâtes et papiers et devra également améliorer l'infrastructure des transports, des communications et de la recherche industrielle", a dit M. Olson.

26 DÉCEMBRE  
AU 16 JANVIER

Laura Ashley

VENTE  
D'HIVER

Les galeries de la capitale  
627-5826

## LA VENTE DE BLANC se poursuit jusqu'au 23 janvier!

la **Baie**  
Galeries de la Capitale

<p><b>Nous décorons vos fenêtres</b></p> <p>... et en changeons l'aspect avec de magnifiques modèles de stores, en lattes de bois, à enrouler, vénitiens ou verticaux. Plus de 40 modèles de marques réputées, telles Kirch et Draco. Et quel choix de jolies couleurs! Faites vos commandes dès maintenant!</p>	<p><b>Tentures sur mesure</b></p> <p>Choix de superbes modèles, fabriqués par Rosedale, Sanderson, Gauvreau-Beaudry, Dorai et A.B. Caya, Satins antiques, damas classiques, riches velours et imprimés contemporains, acryliques et voilages se présentent dans une gamme de ravissants coloris.</p>
<p><b>Nous décorons votre chambre à coucher</b></p> <p>... et lui redonnons un nouvel aspect! Nous vous offrons un choix de couvre-lits, jetés, édredons matelassés et tentures assorties faites sur mesure. Si vous désirez voir notre collection de tissus (J. Diamond, DORAL, Rosedale, Gauvreau-Beaudry, il vous suffit de téléphoner et un de nos experts vous aidera dans votre choix.</p>	<p><b>Nous faisons des visites à domicile</b></p> <p>Il vous suffit de téléphoner — 627-5922 (Québec). Dans la plupart des cas, nos experts se rendent chez vous avec des échantillons de tissus et de couleurs. Il n'y a pas de frais ni d'obligation d'achat. Mais hâtez-vous de communiquer avec nous; cette offre ne dure que jusqu'au 30 janvier!</p>

Profitez de **25 % de rabais** sur nos tissus pendant que nous redécorons votre maison à votre goût!

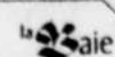
Dès maintenant et jusqu'au 30 janvier

Avec chaque achat de marchandise en magasin, vous recevrez un billet "C'est dans l'sac"! Vous avez plus de 3 chances sur 4 que ce billet vaille un prix ou un rabais-éclair sur votre prochain achat! Bonne chance!



Décor mode, rayon 562. Pas à Chicoutimi. En vigueur jusqu'au 30 janvier. Votre entière satisfaction... nous la garantissons!

Chicoutimi et Québec, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h



La Capitale à Québec 627-5922 • Place du Royaume à Chicoutimi 545-3160

# Manifestation devant les bureaux de la CTCUQ

Par Pierre PELCHAT

Un imposant groupe de manifestants membres de la CSN ont défilé, hier, en début d'après-midi, devant les bureaux de la CTCUQ dans un geste d'appui aux 30 chauffeurs du service de transport pour personnes handicapées de la région de Québec en grève illégale depuis un mois.

Cette manifestation se voulait une occasion pour sensibiliser la population "au sort que réserve la CTCUQ à l'avenir du transport public adapté aux personnes handicapées".

Le président du syndicat des chauffeurs, M. Jacques Verret, a affirmé que le conflit avec la direction de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec était devenu inévitable "depuis que les handicapés ont été écartés de la gestion".

De l'avis du syndicat, la CTCUQ a tenté de limiter le service aux handicapés en réduisant les heures de travail des chauffeurs tout en leur faisant croire que le service s'améliorerait dans l'avenir.

On ajoute que les relations avec les usagers sont le pivot de la qualité de ce service essentiel de transport et que la gestion de la CTCUQ menace ce principe de fonctionnement.

D'autre part, on rappelle que c'est depuis que la CTCUQ a pris en charge, l'an dernier, le transport pour personnes handicapées que les relations de travail se sont rapidement détériorées. Plus de 350 griefs ont été déposés par des syndiqués depuis moins d'un an.

Alors que la CTCUQ faisait part dernièrement du harcèlement continu et "d'actes de violence" dont auraient été victimes certaines personnes, la partie syndicale a dénoncé à son tour hier le "harcèlement systématique" dont seraient victimes les chauffeurs syndiqués faisant allusion à des interrogatoires, des vérifications d'identité, de l'intimidation sur les lignes de piquetage et aussi à une descente dans les locaux du Conseil central de Québec de la CSN.

La direction de la CTCUQ avait annoncé le congédiement de six chauffeurs à la suite de ces actes jugés répréhensibles.

La grève des chauffeurs du Transport adapté du Québec-Métro a été déclenchée alors que leur convention collective n'était

pas expirée. Les relations entre les deux parties se sont envenimées lorsque la CTCUQ a contesté en cour un protocole d'entente intervenu entre le syndicat et le centre François-Charon. Ce protocole d'entente portait notamment sur les horaires de travail.

Depuis ce temps, la CTCUQ agit comme si le protocole d'entente n'existait pas se référant uniquement à la convention collective alors que le syndicat revendique l'application complète du même protocole d'entente contesté par la partie patronale.



Plusieurs manifestants membres de la CSN se sont rendus hier devant les bureaux de la CTCUQ dans un geste d'appui aux chauffeurs du service de transport pour personnes handicapées.

## Accident de travail: le Québec devancé par l'Ontario

MONTREAL (D'après PC) — L'adjoint parlementaire au ministre du Travail, M. Robert Dean, a recommandé hier aux employeurs du Québec de ne pas se laisser dépasser par leurs collègues de l'Ontario en ce qui touche la réparation des blessures et maladies (lésions professionnelles) subies par les salariés à leur travail.

Lors d'un colloque d'un jour de l'Association des manufacturiers canadiens-section Québec, le député de Prévost a souligné qu'un projet de loi déposé à Queen's Park prévoit établir le maximum du salaire annuel assurable à 250 pour 100 du salaire industriel moyen de l'Ontario (\$40,000 en 1980).

Le gouvernement Lévesque prévoit déposer un projet de loi sur la réparation des lésions professionnelles, qui remplacerait l'actuelle loi des accidents de travail. Une commission parlementaire se penchera sur le texte mais M. Dean n'a pu dire si elle siègera au printemps ou à l'été.

Ce maximum ontarien équivaldrait à \$50,000 en 1982, a poursuivi M. Dean, alors que l'avant-projet de loi québécois prévoit un maximum assurable de \$40,000 au moment de l'adoption de la loi.

Le responsable des relations industrielles à l'AMC-Québec, M. Sarto Paquin, a répliqué que "ce serait bien la première fois que l'Ontario devance le Québec" dans ce domaine.

Remplaçant le ministre Pierre Marois actuellement en congé de maladie, M. Dean a précisé que le texte législatif mettra l'accent sur la réparation des lésions plutôt que leur simple indemnisation:

"La réparation suppose le droit de retourner à son travail lorsque la victime en redevient capable ou encore à un autre travail, sans perte de revenu, si ce même travail ne lui est plus possible."

Il a expliqué que la future loi d'indemnisation serait basée sur le principe du remplacement du revenu, "beaucoup plus conforme à la philosophie de la réparation, beaucoup plus équitable et qui permet le versement d'un montant forfaitaire pour les pertes non économiques".

Ce principe, a indiqué l'ancien syndicaliste, est déjà appliqué dans la loi d'indemnisation des victimes d'amiante et de silicose et dans celle de l'assurance-automobile et "il doit devenir celui de la réparation de toutes les lésions professionnelles".

"Quelques reproches qu'on puisse lui faire sur son imprudence, le travailleur n'a pas choisi d'avoir un accident, a lancé M. Dean. C'est contre son gré qu'il est absent du travail."

Pour répondre aux employeurs qui se récrient devant ce que leur coûtera le futur régime de réparation, il a apporté un argument chiffré: "Le coût de la loi actuelle est de \$2,23 par \$100 de masse salariale. Si le futur régime était en vigueur, il en coûterait \$0,40 de plus pour un total d'environ \$2,65."

M. Dean a souligné que ce taux en Colombie-Britannique est de \$2,96 par \$100 de masse salariale et que "celui de l'Ontario, actuellement de \$1,86, passera sans doute avec la réforme qu'elle s'appête à adopter au moins au niveau québécois prévu".

## Le contrôle des salaires de la fonction publique ne réglerait rien

OTTAWA (PC) — Un représentant du Syndicat canadien de la fonction publique, M. Fred Tabachnick, a soutenu hier que les autorités fédérales, provinciales et municipales cherchent à provoquer la confrontation avec leurs fonctionnaires en leur imposant des contrôles de salaires. De la sorte, une partie des malaises économiques du pays pourraient être attribués aux fonctionnaires eux-mêmes.

"Aussi cynique que cela puisse paraître, les gouvernements préféreraient une confrontation", a dit le porte-parole du syndicat de la fonction publique, un organisme qui compte 257,000 membres.

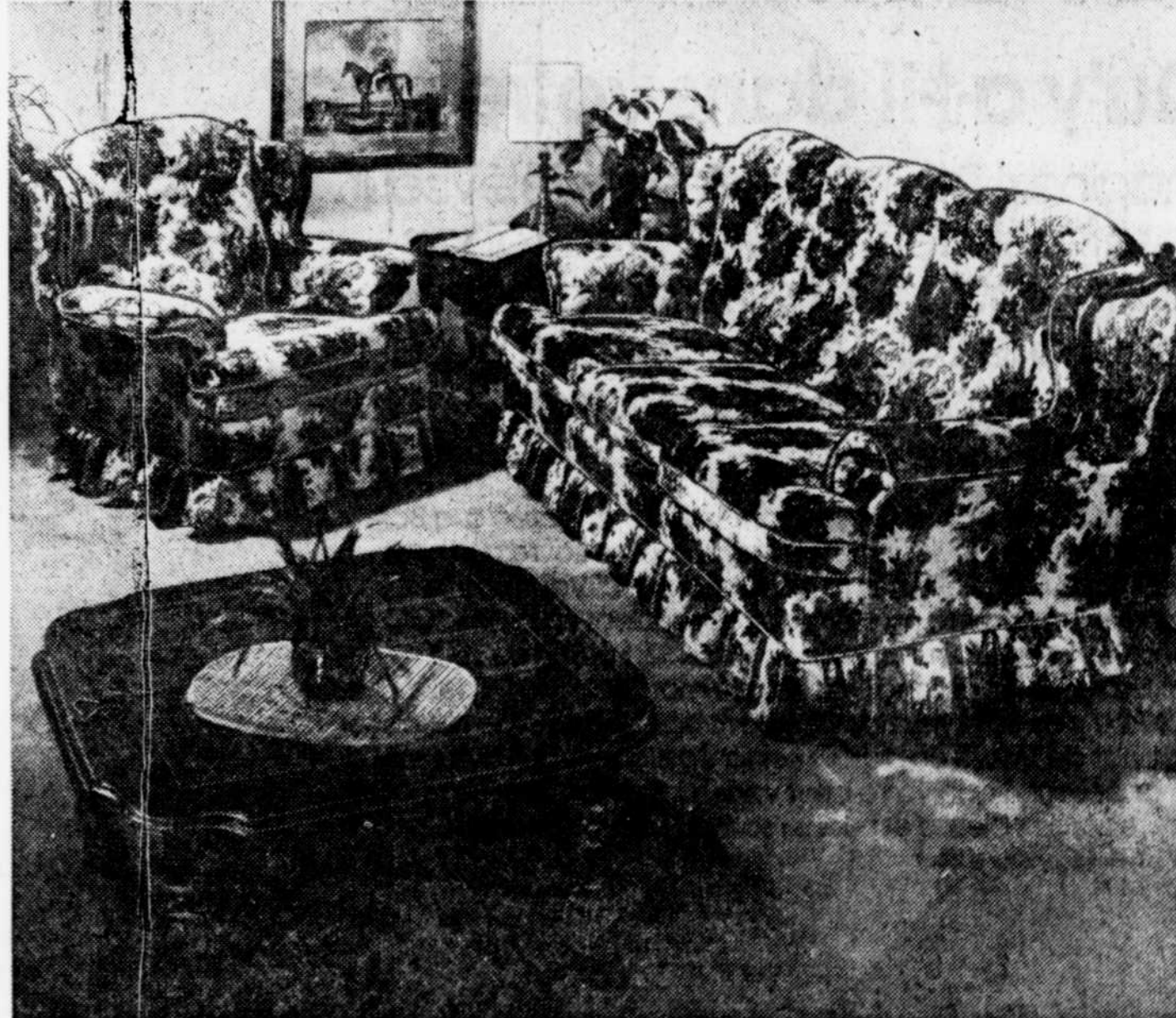
"Cela permet de détourner la colère de la population sur les employés de la fonction publique au lieu de la diriger sur ceux qui ont été élus pour résoudre les problèmes économiques du pays. Je ne parle pas de conspiration. Les autorités publiques ne savent plus que faire et elles cherchent des moyens de sauver leur peau."

Le représentant syndical commentait la décision des autorités albertaines, annoncée mardi, d'imposer un plafond de 12 pour 100 aux augmentations de salaires dans la fonction publique pour 1982-1983.

Il a rappelé que la période de contrôles des prix et des salaires, qui a pris fin en 1978 après une durée de deux ans et demi, n'a pas freiné l'inflation et que le fait d'imposer des contrôles aux employés de la fonction publique ne réglerait rien non plus.



**\$200 de rabais!** Mobilier Troister de style colonial. Ensemble deux pièces comprenant fauteuil et canapé. Recouvrement 100% oléfin à carreaux brun et beige. Hauts dossiers et appui-bras capitonnés. Coussins du siège réversibles. Fini pin foncé. **698<sup>00</sup>** l'ens. La Baie, ord. 898.00



**\$300 de rabais!** Mobilier Troister de style colonial. Détendez-vous dans ces fauteuil et canapé de style rustique. Recouvrement 100% nylon brossé. Chauds tons de brun/beige. Hauts dossiers capitonnés et coussins des sièges réversibles. Fini en pin foncé. **998<sup>00</sup>** l'ens. La Baie, ord. 1298.00

Rabais de \$60 et \$80 sur tables en pin de la collection Sugar Hill! Superbes tables en pin foncé pour enjoliver votre salon ou salle de séjour.

Table cocktail La Baie, ord. 379.00 **299<sup>00</sup>** ch. Table de bout La Baie, ord. 259.00 **199<sup>00</sup>** ch.

Achats en magasin seulement. Meubles, rayon 501. — En vigueur jusqu'au 30 janvier.

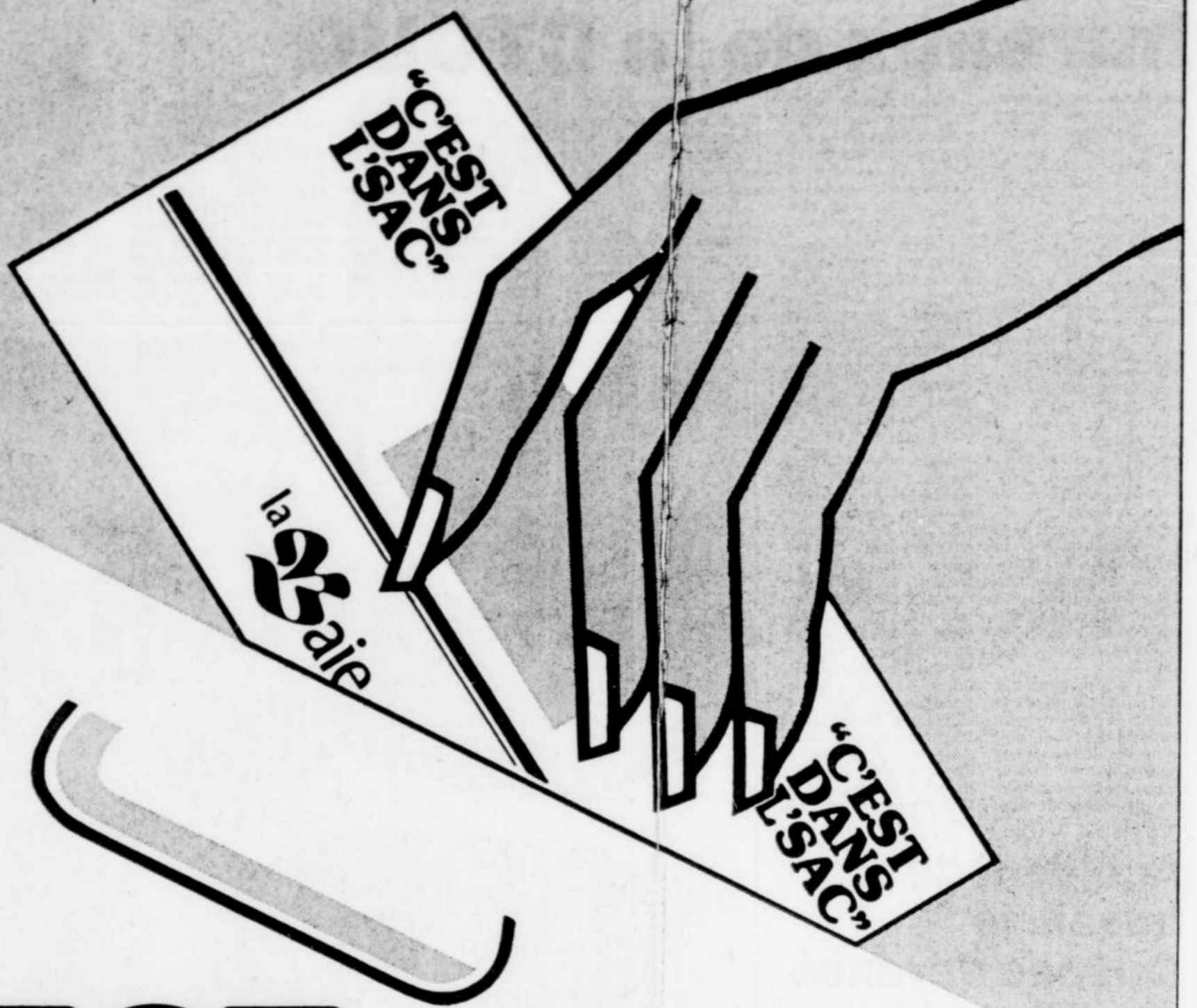
la Baie  
Galeries de la Capitale

L'événement **MODE FOYER** se poursuit jusqu'au 30 janvier!

Bien meubler votre salon à bas prix!

Avec chaque achat de marchandise en magasin vous recevrez un billet "C'est dans l'sac"! Vous avez plus de 3 chances sur 4 que ce billet vaille un prix ou un rabais éclair sur votre prochain achat! Bonne chance!





# “C’EST DANS L’SAC”

## SE POURSUIT

### Qu’y a-t-il dans votre sac?

Imaginez! Peut-être bien un téléviseur, un réfrigérateur ou une offre-rabais allant jusqu’à \$30 sur votre prochain achat à la Baie! Regardez bien! C’est dans l’sac qu’est votre chance!

**Avec chaque achat de marchandise\*** effectué à la Baie entre le 4 et 30 janvier inclusivement, vous recevrez un billet “C’est dans l’sac”. Grattez le carré magique! Vous pourriez y découvrir un numéro mystère correspondant à un des 300 magnifiques prix, ou un rabais de \$1, \$2, \$3, \$5, \$10 ou \$20 valable sur votre prochain achat de marchandise\* (de 9.95 à 199.95 ou plus, selon le montant du rabais), ou \$30 de rabais sur un achat de 149.95 ou plus! C’est fantastique! Vous avez plus de 3 chances sur 4 que votre billet vous rapporte quelque chose, alors regardez bien, c’est dans l’sac qu’est votre surprise!

\*Voir les exceptions sur le billet

la Baie